

CAP

COIFFURE

par la voie de l'apprentissage

LA FORMATION

• Les qualités requises :

De bonne constitution physique, habile de ses mains, respectueux, prévenant et discret, sont les principales qualités du coiffeur. C'est aussi un artiste et un artisan apte à la relation et à la communication.

• Les disciplines enseignées :

- Français,
- Mathématiques / Sciences,
- Histoire-Géographie,
- Initiation Economique et Juridique,
- Prévention Santé Environnement,
- EPS,
- Technologie professionnelle,
- Pratique professionnelle.

L'APPRENTISSAGE

Signature d'un contrat de travail avec un Maître d'Apprentissage pour une durée de 2 ans. La formation est de 420 heures par an au CFA. L'apprenti sera présent au CFA 1 jour par semaine et 2 jours toutes les deux semaines. Le reste du temps, il sera dans son entreprise d'accueil.

Profil des entreprises d'accueil :

Salons de coiffure. La personne responsable doit être titulaire d'un Brevet de Maîtrise ou d'un Brevet Professionnel et bénéficier d'un agrément, suite à une formation spécifique et une demande auprès de la Chambre des Métiers ainsi qu'une ancienneté minimum dans le diplôme.

LE METIER

Le titulaire d'un CAP Coiffure (Certificat d'Aptitude Professionnelle) est un professionnel qualifié, compétent dans les techniques d'hygiène, de soins, de coupe, de mise en forme et de coiffage de la chevelure. Il assure aussi le conseil concernant les produits et les services relevant de sa compétence.

LES DÉBOUCHÉS

Le titulaire du CAP Coiffure exerce sa profession dans différents secteurs d'activités : salons de coiffure, à domicile, établissements et institutions divers (soins, cure, convalescence, réadaptation, etc.), centre d'hébergement, de loisirs et de vacances, milieux du spectacle, de la mode, entreprises de production et de distribution de produits capillaires.

Après le CAP : poursuite possible par une Mention Complémentaire coloriste / permanentiste, d'un Brevet Professionnel puis d'un Brevet de Maîtrise.